Fondement sociojuridique du droit par-dessus deux trous noirs superposés —

## Trou noir des sciences et techniques (TNST) et Trou noir schismatique du droit (TNSD)

## Au nom du père

Le grand mérite d'Umberto ECO, dans sa fresque historique « au nom de la rose », est de mettre de la chair autour d'une énigme profonde dont les tenants, comme le malaise interne à la Chrétienté, se situent au Moyen-Âge et les aboutissants de nos jours, comme l'incapacité des Français à « regarder le monde entier comme leur patrie spirituelle ».

Mais il manque à cette grande fresque, pour éclairer totalement le lecteur quant à l'issue de droit, de mentionner l'existence d'une autre énigme dont il faut situer dans l'Antiquité non l'origine —celle-ci remontant à 6000 ans, par la référence conventionnelle du monothéisme — mais les tenants déjà caractérisés par un autre érudit : Pierre Theil.

De sorte qu'il faudrait au montage génial des quatre emboitements conçus par le vénérable italien, en ajouter un cinquième, dont la référence à la naissance de la Chrétienté, aurait permis d'introduire la performance de Jésus donnant aux hommes la règle qui leur permettrait de traverser le temps sans encombre majeur jusqu'au Moyen-Âge.

Or la matière d'œuvre d'un tel projet — l'ingénierie mécanique — dépasse l'immensité de la culture pourtant déjà versée dans l'œuvre si remarquable du digne héritier de Dante, tout entière dédiée à la cohérence et l'idéologie déjà discutées au titre de ce qu'il convient de qualifier de trou noir schismatique du deuxième millénaire Chrétien.

Au total, nous avons affaire avec les quatre emboitements du célèbre romancier, à la superposition de deux trous noirs du Moyen-Âge jusqu'à nos jours, tandis que la considération du premier tour noir, dont l'inventeur négocie habilement la durée face à l'écueil de la pensée schismatique du non-droit, mène jusqu'à la « Renaissance » ...

## Prise de conscience du sectarisme

Aujourd'hui, la nouveauté dont il faut accompagner la prise de conscience est le recours à la dissimulation du crime par toutes sortes de scénarios – suicide, attaque, infarctus, accident, et autres drames — méthodiquement utilisée par un groupe de malfaiteurs internationaux.

C'est en 2007, en effet, après trois ans de vols immobiliers systématiques, que tout bascule en Roumanie, où ce groupe criminel prémédite la disparition progressive par un plan machiavélique, de millions de Roumains alors victimes de la prédation de leurs biens.

Certes, la dissimulation du crime par le crime a toujours été un mobile criminel, mais ce qui est nouveau est son usage systématisé, du pillage de l'argent public et du délabrement programmé de la santé publique, au crime organisé contre témoins et plaignants.

Le recours systématique à ces pratiques, comme moyen de dissimulation et garantie de pouvoir continuer à voler à grande échelle, est en effet contemporain de l'installation du communisme en Roumanie, mais son extension systématique est due à Basescu.

Avant 1945, personne n'avait entendu parler de « camps d'extermination ». Aujourd'hui, notre cabinet sociojuridique se heurte lui aussi à la difficulté d'inviter l'opinion publique à franchir le mur du silence et de l'incrédulité face à un banditisme également « incroyable ».

**Rédacteur,** cabinet sociojuridique Pierre-Richard et Maria Crocy, 26 janvier 2016 au 8 fév. 2016 Destinataires, presse allemande, belge, helvétique, italienne, et internationale

Un document ressource de la page fondation-du-verseau.org